



DÉFIS ET PERSPECTIVES DU TRAVAIL DÉCENT DANS LES MINES EN AFRIQUE

Focus sur le Burkina Faso, la Guinée, la Mauritanie,
le Niger, la RDC, le Sénégal et le Togo.

Sur base d'études de Pierre Zanou (2019, 2021).





SOMMAIRE

Introduction	5
I. L'exploitation minière : un secteur à haut potentiel pour le continent	7
II. L'appétit minier en Afrique : panorama d'une assiette qui se creuse	8
2.1 Les minerais concernés et régions de concentration	9
2.2 Que représente le secteur minier pour ces économies ?	11
III. L'émergence de nouveaux acteurs	13
Résumé	16
Focus sur les pays	19
Le Burkina Faso	20
La Guinée	27
La Mauritanie	32
Le Niger	39
La République démocratique du Congo	45
Le Sénégal	52
Le Togo	58
Recommandations	66
Conclusion	69
Remerciements	70

Note pour la lecture

Nous reconnaissons l'importance de l'écriture inclusive pour représenter la diversité et l'égalité des genres. Pour des raisons de clarté et de cohérence dans cette étude, nous avons opté pour une rédaction sans recours systématique à des formes inclusives, en utilisant parfois le terme générique «les travailleurs». Cette approche vise à faciliter la lecture tout en restant attentifs à la représentation de chacun et chacune.



INTRODUCTION

L'exploitation minière en Afrique est un pilier économique majeur, mais derrière sa façade se cachent des **réalités complexes et porteuses de facteurs de précarisation des populations et des pays**. Leur exploitation et leur gestion restent des défis majeurs en raison de questions telles que la transparence, la corruption, la destruction de l'environnement, les conflits et les inégalités socio-économiques. Les conditions de travail sont, elles aussi, marquées par une multitude de défis, allant de la mise en danger des travailleurs, souvent des enfants, pour un salaire misérable à la pollution et à l'abandon des sites jusqu'aux nappes phréatiques pour le profit des sociétés dites "du Nord". Toutes les tentatives de mettre en place des systèmes et des instruments légaux d'exploitation de ces ressources dans l'intérêt général des populations et des pays, se heurtent à des résistances et à des appétits insatiables des acteurs qui influencent les politiques locales pour maintenir l'absence ou l'inefficacité de ces cadres légaux.

Et pourtant, **l'exploitation des ressources naturelles est étroitement liée à la transition juste**¹, susceptible de promouvoir une transformation équitable et socialement inclusive vers une économie plus durable et résiliente.

Bien que la charte Africaine des droits humains² et des peuples proclame que toute personne a le droit de travailler dans des conditions équitables et satisfaisantes et a un droit à la protection sociale, ces droits ne sont pas du tout respectés³. Les causes sont multiples dans les chaînes d'exploitation minière : des problèmes institutionnels et structurels, le non-respect de la législation du travail par beaucoup d'entreprises, un syndicalisme peu représentatif de toutes les catégories de travailleurs, fragmenté et fragilisé ; sans suffisamment de ressources pour constituer une force collective de poids dans des négociations avec les Etats et/ou les entreprises. Les salaires en général sont très bas pour la plus grande majorité de travailleurs, les cotisations pour la sécurité sociale ne sont pas automatiquement prélevées

Pour réaliser une transition juste dans le contexte de l'exploitation des ressources naturelles, plusieurs aspects doivent être pris en compte. Tout d'abord, il est essentiel de garantir que les travailleurs des industries extractives bénéficient de conditions de travail sûres et décentes, ainsi que de formations professionnelles pour s'adapter aux changements technologiques et environnementaux. En parallèle, il est crucial d'impliquer les communautés locales dans l'exploitation et la gestion des ressources naturelles, en veillant à ce qu'elles bénéficient équitablement des retombées économiques et participent aux prises de décision.

L'exploitation de ressources naturelles et surtout minières nécessite des politiques et des investissements visant à diversifier les économies locales, à promouvoir les énergies renouvelables et à soutenir les industries durables, offrant ainsi des alternatives d'emplois viables pour les travailleurs des industries extractives. En intégrant ces différentes dimensions, les politiques et les législations en la matière cherchent à assurer une exploitation équitable, inclusive et à visage humain, où personne n'est laissé pour compte dans la course vers un avenir plus durable.

1- Une transition juste assure l'avenir et la subsistance des travailleurs et de leurs communautés lors de la transition vers une économie à faible émission de carbone. Elle repose sur le dialogue social entre les travailleurs et leurs syndicats, les employeurs et le gouvernement et sur la consultation des communautés et de la société civile.

2- Charte Africaine des droits de l'Homme et des peuples de l'Organisation de l'Unité Africaine.

3- "Sur le continent africain, moins d'une personne sur cinq (environ 17%*) a accès à la protection sociale, c'est le pourcentage le plus bas de la planète", Guide syndicale concernant le protocole de l'Union Africaine sur la protection sociale", CSI Afrique

*BIT (2022) Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022. Rapport complémentaire sur l'Afrique.



à la source, et même certaines catégories de travailleurs et/ou d'entreprises s'arrangent pour ne pas les payer. Ces pratiques augmentent les profits des employeurs (entreprises) au détriment des travailleurs tout au long de leurs carrières, ce qui pénalise l'ensemble de la société et freine le développement des pays et de tout le continent.

Au regard de ce contexte et des pratiques qui ne peuvent laisser personne indifférent, WSM, la Confédération des Syndicats Chrétiens (ACV-CSC) et sa centrale ACV-CSC BIE conjuguent, ensemble, des efforts de travail depuis 2012 (avec l'appui de l'asbl Solidarité Internationale des Mineurs - SIM - et de la Coopération belge), analysent, par des études mobilisant leurs partenaires dans ce secteur, les perspectives de travail décent dans les mines africaines, mettant en lumière les dangers, les injustices et les luttes auxquelles sont confrontés au quotidien, les mineurs et leurs organisations syndicales. En explorant les dynamiques complexes et en appuyant les organisations syndicales, ils suscitent ensemble une **prise de conscience** de tous les acteurs et à tous les niveaux, pour promouvoir un dialogue constructif et inclusif afin d'améliorer la vie et le bien-être des travailleurs miniers en Afrique de l'Ouest et Centrale.

Leurs récentes études communes ont été réalisées en 2019 (Burkina Faso, Guinée, Niger, Rwanda et Togo) et en 2021 (Mauritanie, RDC et Sénégal). Elles se sont focalisées sur le contexte spécifique

des pays (géographique, politique, économique, social), le cadre législatif et réglementaire du secteur minier, la politique nationale d'extraction, de traitement et de gestion des ressources minières, le potentiel minier, le mode d'exploitation, les forces, les faiblesses, les opportunités, les défis et menaces. Elles se terminaient par des recommandations aux divers acteurs susceptibles de décider ou d'influencer la donne. Tous ces constats et recommandations ont fait l'objet d'échanges entre les organisations syndicales de ces différents pays auxquels se sont ajoutés les délégués de la Belgique et d'IndustriAll Global Union⁴ en vue d'en dégager des priorités communes⁴ d'actions collectives et spécifiques aux pays.

La présente publication a été réalisée dans le but d'éclairer et de sensibiliser le plus de travailleurs et d'acteurs possible ainsi que l'opinion publique, afin de donner un aperçu général synthétique des études menées sur le secteur des mines, complétées par des informations issues d'autres études d'institutions de recherche sur la chaîne des minerais en Afrique et à travers le monde. Des synthèses très spécifiques sur les pays ont été également intégrées, en vue d'y donner **la parole aux travailleurs** pour éclairer leurs conditions de travail, leurs besoins et leurs modalités d'action, pour **une mobilisation plus large à leur cause, bref, pour que le travail décent puisse devenir une réalité dans les exploitations minières.**

4- Organisation des travailleurs (syndicalisation), amélioration et respect des instruments juridiques, sous-traitance, défense et assistance des travailleurs et des populations des zones minières, dialogue social, environnement, renforcement des capacités, communication et travail des enfants mineurs dans les mines.

I. L'EXPLOITATION MINIÈRE : UN SECTEUR À HAUT POTENTIEL POUR LE CONTINENT⁵

En Afrique, le secteur minier est en plein boom, en bonne partie du fait de son rôle central dans la transition énergétique. L'Afrique détient environ **30% des ressources naturelles du monde**, comprenant une abondance de minéraux, de terres arables, de forêts, de pétrole, de gaz naturel et d'autres ressources précieuses. Cette richesse naturelle inclut des gisements minéraux majeurs tels que l'or, le diamant, le cuivre, le cobalt, le platine, ainsi que des réserves de pétrole et de gaz significatives. Ces ressources jouent un rôle crucial dans l'économie mondiale.

Déjà en 1980, le plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) – l'ancêtre de l'actuelle Union Africaine, identifiait ce secteur comme un pilier de développement et dressait un diagnostic, toujours pertinent, des difficultés liées à la valorisation de ces ressources. De ce fait, la question n'est plus : *l'exploitation des ressources minérales est-elle un vecteur de développement ? mais bien : comment s'assurer qu'elle le soit ?*

Liée au constat des insuffisances des réformes en termes de contribution du secteur extractif au développement, et motivée par les demandes des pays et la pression de la société civile, cette évolution était le premier pas vers une approche plus globale de la question, davantage orientée sur le bénéfice retiré par les pays. De ce fait, le questionnement sur la gouvernance financière du secteur extractif, et plus particulièrement sur l'interaction financière entre les industries minières et l'État, s'est concrétisé dans la mise en œuvre de **l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives** (ITIE), dont les mérites, après dix ans d'existence, ont commencé à se manifester. Les fiches spécifiques sur les pays (voir plus loin dans le document), en donnent des progrès dans certains pays.

Des entreprises multinationales du secteur sont de plus en plus incitées à adopter des normes environnementales, sociales et de gouvernance plus strictes, sous la pression des acteurs internationaux, des organisations de la société civile, des syndicats et des communautés locales, dans le but de promouvoir une exploitation plus responsable et éthique des ressources naturelles du continent.

Les pays qui ont adhéré à l'ITIE élaborent et publient des rapports annuels qui font état des progrès accomplis en matière de bonne gouvernance, de transparence et de respect des droits humains et des normes environnementales.

L'Afrique est l'un des continents le plus riche notamment en termes de gisement minier et pétrolier, depuis la période coloniale, lors de laquelle les empires coloniaux ont extrait de nombreuses richesses du continent dans une logique d'extraction de matières premières, qui étaient exportées vers les métropoles à faibles coûts, pour être ensuite transformées et exportées à l'état de biens à forte valeur ajoutée.

Cette dynamique a perduré durant des décennies organisant ainsi l'appauvrissement de l'Afrique, après les indépendances et jusqu'à aujourd'hui, via des systèmes économiques internationaux inégalitaires et des logiques de marché similaires.

5- Ce texte reprend les informations de l'article "Les nouveaux enjeux de l'expansion minière en Afrique", The Conversation, 31 janvier 2024, en ligne.

II. L'APPÉTIT MINIER EN AFRIQUE : PANORAMA D'UNE ASSIETTE QUI SE CREUSE

La production minière a commencé à augmenter de façon significative au cours des années 2000 dans le monde entier et en Afrique, principalement du fait de la poursuite de **la libéralisation du secteur minier** (notamment sur le continent africain), des cours élevés de l'or (en de nombreux points de la planète), de nouvelles mines, essentiellement par des investisseurs anglo-saxons (Canada, Australie, etc.).

Cet essor s'est encore accéléré à partir de la seconde moitié des années 2010, du fait de la hausse des investissements internationaux (notamment

en provenance de **Chine**, des **Émirats**, d'**Inde**, de **Russie**, des **États-Unis**, du **Canada**, du **Japon** ou encore du **Maroc**), bien sûr dans l'or mais aussi dans d'autres métaux (cuivre, cobalt, diamant, manganèse, bauxite, fer, titane, étain) puis, à partir de 2020, dans de nouveaux métaux (graphite, platine, terres rares, lithium...).

L'Afrique a une part importante dans ce boom minier mondial, même si les investissements y restent encore modestes (moins de 14% des IDE⁶ mondiaux dans le secteur entre 2018 et 2022 étaient à destination du continent).

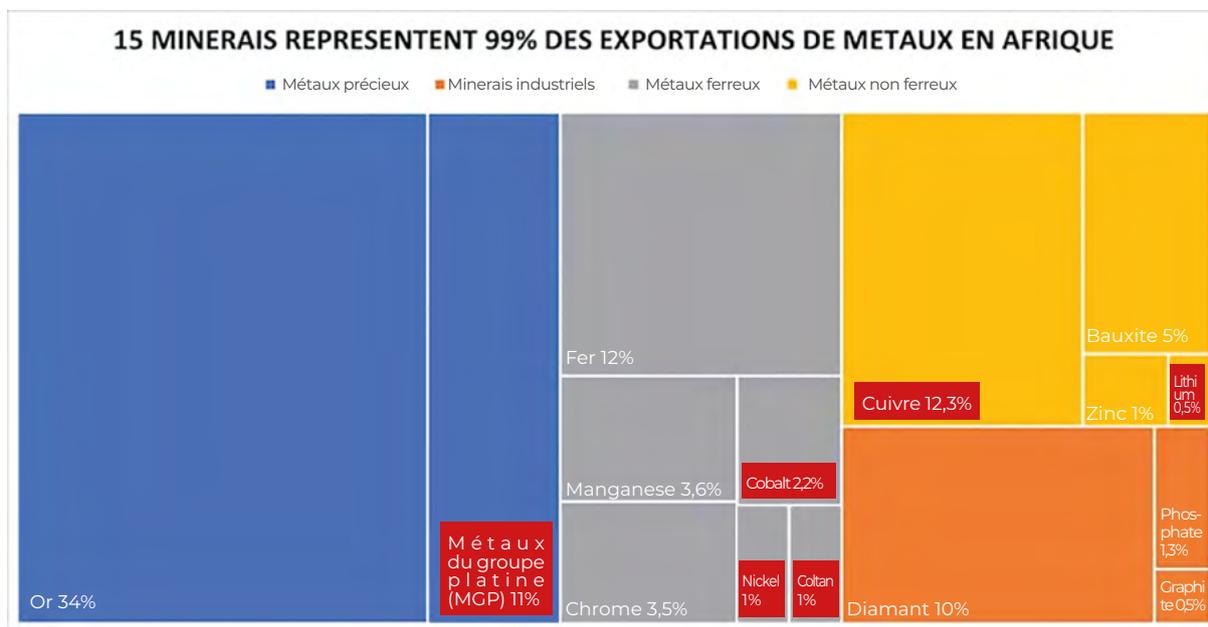
6-Investissement direct étranger



2.1 LES MINÉRAIS CONCERNÉS ET LES RÉGIONS DE CONCENTRATION

Le secteur minier du continent africain produit essentiellement quinze minerais. **Les métaux précieux comptent pour 45% des exportations** de métaux du continent, loin devant les métaux ferreux (23% des exportations), les métaux non ferreux (19%) et les minerais industriels (12%).

Les métaux dits de la transition énergétique – surlignés en rouge dans le graphique ci-dessous – sont ceux utilisés dans la fabrication de véhicules électrifiés (cobalt, cuivre, lithium, graphites), dans les piles à combustible (métaux du groupe platine) et dans les technologies de l'éolien et du solaire photovoltaïque (cuivre, lithium, cobalt, nickel). Ils représentent près de 29% des exportations.



Source : UN Comtrade

- Métaux précieux : or et métaux du groupe du platine (MGP)

Le dynamisme actuel du secteur minier africain est en grande partie porté par la **production d'or**. L'Afrique du Sud possède les premières réserves du continent et les troisièmes réserves mondiales.

Toutefois, l'Afrique de l'Ouest est en passe de devenir une zone de forte convoitise, notamment grâce au Ghana, au Burkina Faso et au Mali, qui possèdent des réserves non négligeables, encore peu exploitées. Les métaux du groupe du platine (MGP) nécessaires à la fabrication de piles à combustible sont produits principalement en Afrique du Sud, premier producteur de palladium et de platine au monde. Mais la production minière d'or d'Afrique du Sud a beaucoup baissé en raison de la forte profondeur de plusieurs sites d'extraction et des anciens sites arrivés à leurs limites d'exploitabilité.

- Métaux ferreux : cobalt, manganèse, coltan, chrome, nickel et fer

L'Afrique est incontestablement le leader mondial du cobalt. Le continent possède plus de 50 % des réserves mondiales de ce métal non ferreux, dont **48 % se situent en République démocratique du Congo**.

En 2022, le continent africain concentrait plus de 58 % des réserves de manganèse connues et est, dans son ensemble, le leader mondial de la production de manganèse. L'Afrique est aussi le plus gros producteur de coltan (72 % de la production mondiale) et de chrome.

Le continent est en revanche un modeste producteur de nickel et de fer avec respectivement 4 % et 3 % de la production mondiale, principalement en Afrique du Sud. Bien que de nombreux autres pays africains possèdent des réserves de taille substantielle, elles sont dans l'ensemble encore peu exploitées. C'est en particulier le cas de l'Afrique de l'Ouest, qui dispose de plusieurs gisements de taille mondiale.

- Métaux non ferreux : bauxite, cuivre, zinc et lithium

Le continent africain est un acteur majeur de la production de bauxite, essentiellement grâce à la richesse du sous-sol guinéen. Avec 23,8 % des réserves mondiales en 2022, le pays dispose des premières réserves mondiales.

D'importantes quantités de cuivre encore sous-exploitées sont aussi hébergées dans le sol africain. Les principales réserves exploitées du continent sont partagées entre la RDC et la Zambie dans la zone dite de la «Copperbelt»⁷, les deux pays possédant respectivement les 7^e et 11^e réserves mondiales.

L'Afrique est cependant un petit producteur de zinc à l'échelle mondiale avec seulement 4 % de la production. L'Afrique du Sud en est depuis peu le premier producteur (30 % de la production du continent).

De nombreux projets d'extraction de lithium et terres rares sont en cours : au Burundi, en Tanzanie, en Angola, à Madagascar et en Afrique du Sud pour les terres rares ; en RDC, au Mali et au Zimbabwe pour le lithium. Minerais industriels : diamant, phosphate et graphite

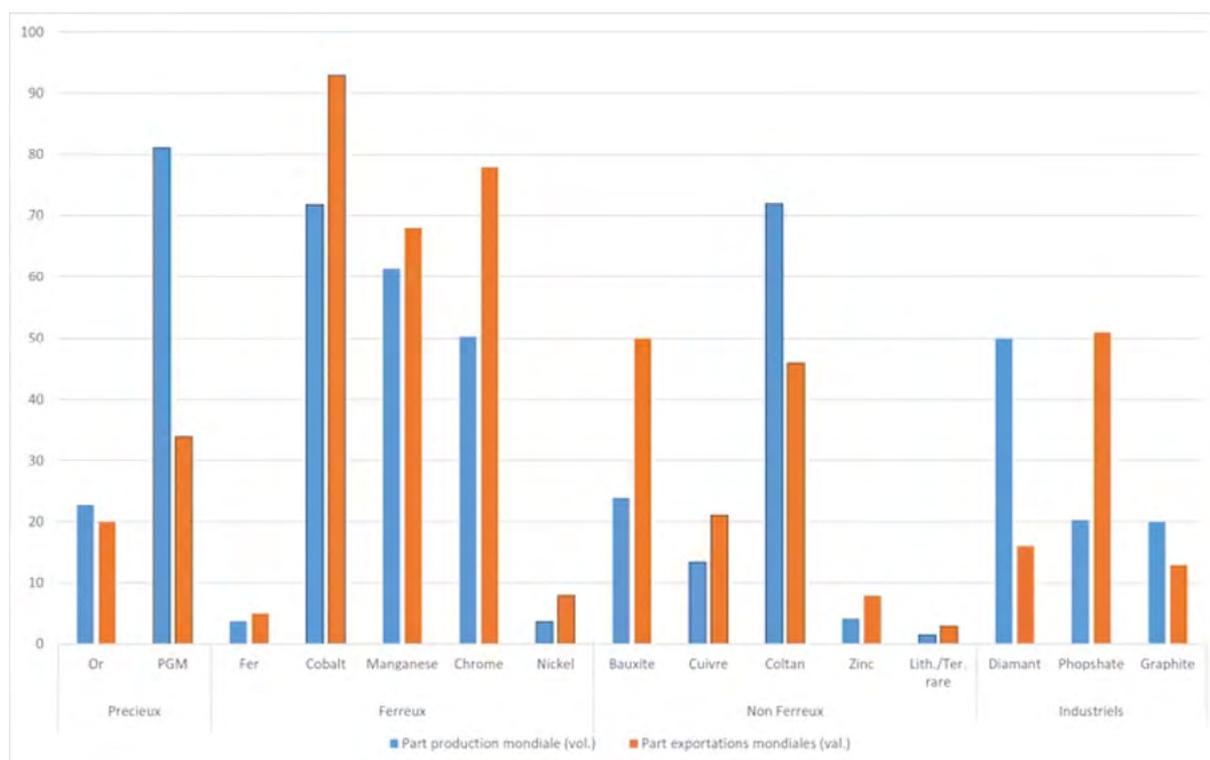
L'Afrique est particulièrement bien fournie en diamants, détenant en 2022 environ 43 % des réserves mondiales, réparties pour l'essentiel entre l'Afrique du Sud, la Namibie, le Botswana, la RDC et l'Angola.

Le continent dispose aussi d'immenses réserves de phosphate (environ 80 % des réserves mondiales), même si dans les faits, les réserves et la production africaines sont très largement dominées par le Maroc. Le pays, qui possède à lui seul environ 70 % des réserves mondiales, n'est pourtant que le second producteur mondial derrière la Chine.

Concernant le graphite, enfin, l'Afrique représente 20 % de la production mondiale et détient 20 % des réserves. Le Mozambique en est le 1^{er} producteur africain devant Madagascar et la Tanzanie.

7 - Le Copperbelt, la "ceinture du cuivre", est une région minière de Zambie. Ce territoire de 30 000 kilomètres carrés est devenu, depuis le milieu du XXe siècle, un centre industriel de première importance en Afrique : importance des gisements de cuivre qui, de part et d'autre de la frontière avec la République démocratique du Congo, constituent l'une des plus grandes zones minières du continent.

Part de l'Afrique dans la production et les exportations mondiales



Source : USG & UN Comtrade

2.2 QUE REPRÉSENTE LE SECTEUR MINIER POUR CES ÉCONOMIES ?

La part des exportations des produits miniers dans le PIB a fortement augmenté depuis 2016. Plus encore, la part des exportations minières dans les exportations totales n'a pas ralenti : la moyenne sur le continent était de 25 % sur 2013-2021 contre 14 % sur 2005-2012.

Cette part des exportations minières dans les exportations totales est très significative dans de nombreux pays du continent avec des valeurs ressortant au-delà de 50 % pour la Zambie, la RDC, la Mauritanie, la Guinée, le Mali et le Burkina Faso. Le rebond a été particulièrement fort au Burkina Faso, au Ghana ou au Mali sur l'or, mais également en Sierra Leone et en Guinée. Une grande par-

tie des exportations minières depuis dix ans sont constituées des produits or et diamant (représentant 12 % des exportations totales d'Afrique), des métaux (7,5 %) et des minerais (6 %).

Une part très élevée de pays miniers historiques concentrent depuis longtemps l'essentiel de la production africaine de quelques métaux-clés. On pense en premier lieu à l'Afrique du Sud ainsi qu'à la RDC, au Ghana, au Burkina Faso et à la Zambie qui sont les premières destinations des budgets d'exploration en Afrique et comptent **le plus grand nombre de mines ouvertes** sur leurs territoires entre les années 2000 et 2021.

III. L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX ACTEURS

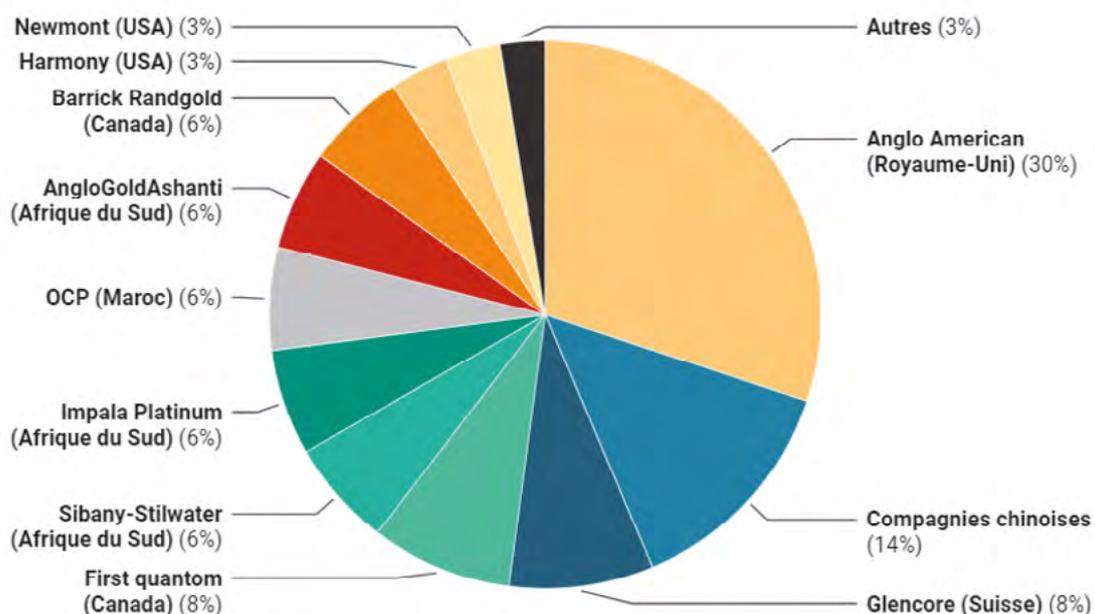
La libéralisation du secteur portée par les réformes promues par la Banque mondiale dans les années 1980 voit l'installation durable des acteurs canadiens, australiens et, dans une moindre mesure, suisses et américains dans le secteur minier africain.

À ce jour, si l'on observe la part de chaque entreprise dans la production minière africaine totale, **on constate que les compagnies occidentales sont très largement en tête et représentent 80 % des investissements miniers en Afrique.**

Les entreprises **Anglo American** (Royaume-Uni, ex sud-africaine), **Glencore** (Suisse) et **First Quantum Minerals** (Canada) sont ainsi les champions de la production minière africaine et représentent à elles quatre près du quart de la production en 2018.

Ces acteurs occidentaux continuent d'être très dynamiques via le financement de projets d'exploration et des activités d'expansion des mines existantes.

Part des compagnies dans la production minière africaine en 2018



Graphique: The Conversation France • Source: Ericsson, Lof et Löf (2020) • Récupérer les données • Créé avec Datawrapper

Le boom minier⁸ de 2009-2013 voit également l'apparition des nouveaux acteurs dits « émergents ». Parmi ces pays, la **Chine** est celui qui connaît la progression la plus fulgurante en Afrique. Dans la lignée de sa politique du « Going Out »⁹ et pour répondre à sa demande croissante en minerais, la Chine s'implante solidement dans le secteur minier africain à partir des années 2010. En 2018, **les entreprises chinoises représentaient ainsi 41 % de la production de cobalt africaine et 28 % de celle de cuivre.**

La **Russie**, autre géant du secteur minier, a également profité de l'ouverture du secteur minier pour s'implanter en Afrique, principalement dans **le diamant et le platine** en Afrique australe et dans **l'or** en Afrique de l'Ouest. Elle a particulièrement renforcé son influence sur le continent après l'imposition des premières sanctions internationales suite à l'annexion russe de la Crimée en 2014 et continue d'entretenir d'étroites relations avec des pays comme le Mali, le Zimbabwe, l'Afrique du Sud ou la Centrafrique.

Moins étudiée que la Chine, **l'influence indienne** est pourtant bien réelle dans le secteur minier africain, principalement en Afrique australe. L'Inde cherche avant tout à sécuriser son **approvisionnement en charbon** dont elle est une grosse consommatrice (70 % de son mix énergétique). Elle se positionne également sur le fer africain pour nourrir son industrie de la sidérurgie mais également sur le zinc, le plomb, le cuivre et les pierres précieuses au travers du géant minier indien Vedanta.

Les **pays du Golfe** (Émirats arabes unis, Arabie saoudite, Qatar) quant à eux, partenaires commerciaux historiques dans le commerce d'or avec l'Afrique, s'implantent peu à peu dans le secteur du **diamant** et des **métaux industriels** comme le cobalt et l'aluminium.

L'Afrique du Sud a toujours fait figure d'exception à l'échelle du continent. Longtemps référence de la production minière africaine, elle compte un grand nombre de compagnies actives en Afrique

du Sud même, en Afrique australe et sur le reste du continent, et de taille comparable aux plus grands investisseurs sur le sol africain. **L'Afrique du Sud a développé ses propres compagnies minières** d'envergure mondiale, notamment AngloGold Ashanti, Anglo American Platinum, Impala Platinum et Gold Fields qui figurent parmi les cinquante plus grandes entreprises minières.

Le Maroc a également développé une **stratégie panafricaine** au travers d'acteurs publics comme le groupe Managem ou l'Office Chérifien des Phosphates (OCP). L'OCP a un monopole sur l'extraction, la transformation et la vente de phosphates au Maroc et est la plus grande société de phosphate mondiale (31 % du marché). Le groupe a mis sur pied une stratégie d'expansion à travers 12 pays africains. Managem est quant à elle le leader du secteur minier métallique marocain et exploite 15 mines à travers huit pays africains, notamment en Guinée, au Gabon, en RDC et au Soudan.

La richesse minière de l'Afrique de l'Ouest et Centrale représente un atout indéniable pour le développement économique des pays de la région. Toutefois, pour que ce potentiel soit véritablement bénéfique, il est essentiel **de garantir aux mineurs des conditions de travail décentes et une protection sociale adéquate.** Cela inclut également la lutte contre le travail des enfants, qui reste un problème majeur dans certaines zones minières. Le respect des normes du travail, la sécurité au travail, et la mise en place de contrats formels sont indispensables pour assurer le bien-être des travailleurs adultes et protéger les plus jeunes contre l'exploitation. Par ailleurs, la protection sociale, incluant des mesures de santé et de sécurité, doit être renforcée pour préserver les travailleurs des risques inhérents à l'exploitation minière. En s'attaquant aux défis de la gouvernance et en promouvant des standards de travail élevés, ces pays pourront non seulement valoriser leurs ressources naturelles, mais aussi construire un secteur minier durable et éthique, au service de leurs populations.

8 - Deux phénomènes, à savoir la hausse des prix et du niveau d'exportation de matières premières, ont entraîné un boom dans le secteur minier de la zone UEMOA.

9 - Le gouvernement chinois a encouragé les entreprises à investir dans des projets de construction à l'étranger, à promouvoir le commerce et les exportations et à investir dans les ressources naturelles stratégiques.



RÉSUMÉ

Bien que l'exploitation minière soit une activité clé pour de nombreux pays africains, offrant des opportunités économiques, elle pose néanmoins des défis considérables en matière de gouvernance, de conditions de travail et de gestion environnementale.

Dans cette démarche, WSM et les partenaires du Programme commun dans le secteur des mines (ACV-CSC et ACV-CSCBIE) ont commandité en 2019 et en 2021 une étude faisant l'état des conditions de travail dans les mines extractives dans différents pays. Le consultant, Pierre Zanou a réalisé un rapport complet sur base des données de terrain recueillies. De cette étude, nous en sortons ici les éléments essentiels susceptibles de donner une image des réalités du secteur minier en Afrique francophone subsaharienne.

Cette étude se concentre sur la situation dans plusieurs pays, dont la Guinée, le Niger, le Sénégal, le Burkina Faso, le Togo, la Mauritanie et la RDC, en mettant en lumière les problèmes, les défis rencontrés, les résultats obtenus et les progrès réalisés.

1. PROBLÉMATIQUES ET DÉFIS COMMUNS

Conditions de travail précaires :

Dans la plupart des pays étudiés, les conditions de travail dans le secteur minier sont souvent dangereuses et précaires, tant dans l'exploitation industrielle qu'artisanale. Les travailleurs sont exposés à des risques élevés liés à l'utilisation de produits chimiques toxiques (cyanure, mercure) et à des équipements de protection insuffisants. En RDC, les équipements ne sont souvent pas disponibles ou sont défectueux, et il y a un manque de mesures pour évaluer l'exposition des travailleurs à la toxicité. Au Niger, les travailleurs dans les mines d'uranium sont exposés à la radioactivité sans suivi médical adéquat, ce qui entraîne des maladies graves non diagnostiquées.

Gouvernance et corruption :

La gouvernance du secteur minier est marquée par un manque de transparence, des pratiques de corruption et une faible application des lois dans tous les pays étudiés. En Guinée, par exemple, bien que le pays soit membre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), les statistiques fiables manquent et l'intérêt privé ou personnel au lieu de l'intérêt public reste un problème majeur. En RDC, le code minier de

2018 a libéralisé le secteur au détriment des droits des travailleurs, et l'hégémonie des entreprises chinoises crée un climat d'impunité.

Conflits sociaux et manque de dialogue :

Les conflits entre travailleurs et entreprises sont fréquents en raison des mauvaises conditions de travail, des salaires bas et de l'absence de dialogue social. Au Togo, les grèves répétées dans les mines de phosphate témoignent d'un climat social tendu où le dialogue entre les syndicats et les entreprises est souvent rompu. En RDC, les entreprises minières dirigées par des groupes étrangers entravent toute tentative de concertation sociale.

Impact environnemental :

L'exploitation minière a de graves conséquences environnementales. En Mauritanie et en Guinée, la pollution des sols et des eaux, la déforestation et l'érosion des sols sont courantes autour des sites miniers. Au Burkina Faso, l'exploitation artisanale de l'or a conduit à une déforestation généralisée et à la contamination des eaux, mettant en danger les populations locales et les écosystèmes.

2. RÉSULTATS ET IMPACTS POSITIFS MALGRÉ LES DÉFIS

Réformes législatives :

Plusieurs pays ont entrepris des réformes pour améliorer la gestion du secteur minier. Le Burkina Faso a réformé son code minier en 2015, introduisant des mesures telles que le Fonds Minier de Développement Local pour financer des projets communautaires et la réhabilitation des sites miniers. Au Niger, une nouvelle ordonnance adoptée en 2017 a introduit des taux de redevances progressifs et renforcé les obligations sociales et environnementales des entreprises minières.

Adhésion à des initiatives internationales :

L'adhésion à des initiatives comme l'ITIE a permis des avancées en matière de transparence. Le Togo a rejoint l'ITIE en 2013, ce qui a conduit à la publication de rapports détaillant les paiements des entreprises et les revenus perçus par l'État. En Mauritanie, ces efforts ont amélioré la transparence du secteur, bien que des défis persistent dans la mise en œuvre complète des standards ITIE.

Création de fonds pour le développement local :

Plusieurs pays ont mis en place des fonds pour le développement local financés par les recettes minières. Par exemple, le Burkina Faso a instauré le Fonds Minier de Développement Local pour soutenir les collectivités affectées par l'exploitation minière. En RDC, bien que l'application soit inégale, des efforts sont faits pour canaliser une partie des revenus miniers vers les communautés locales.

Réduction des impacts environnementaux :

Des tentatives pour réduire l'impact environnemental sont observées, bien que souvent limitées. En Guinée, des entreprises minières sont tenues de réaliser des études d'impact environnemental, bien que le respect de ces procédures reste insuffisant sur le terrain. Au Niger, les nouvelles législations imposent des programmes de suivi environnemental et de réinstallation pour minimiser les impacts sur les communautés locales.

3. PROGRÈS RÉALISÉS ET PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION

Renforcement des capacités locales et du dialogue social :

Des efforts pour renforcer le dialogue social et améliorer les capacités locales se poursuivent. En Guinée, les syndicats tentent de se structurer malgré un environnement difficile. Au Burkina Faso, des programmes de formation ont été mis en place pour améliorer les compétences des travailleurs du secteur minier. La création de nouvelles agences, comme l'ADDAB au Burkina Faso, vise à encadrer l'exploitation artisanale de l'or et à mieux organiser le secteur.

Encouragement à l'exploitation responsable :

Des initiatives pour promouvoir une exploitation minière plus responsable se développent. En RDC, le gouvernement encourage l'exploitation minière artisanale encadrée pour réduire le travail clandestin et canaliser les bénéfices vers les travailleurs locaux. En Mauritanie, des efforts sont faits pour contrôler et réguler l'extraction minière afin de minimiser les effets négatifs sur les communautés et l'environnement.

Défis futurs :

Malgré les progrès, de nombreux défis demeurent. Les gouvernements doivent renforcer l'application des lois, améliorer la transparence et garantir des conditions de travail sûres. La participation accrue des communautés locales dans les décisions et la mise en œuvre de programmes de développement sont essentielles pour assurer que les bénéfices miniers profitent réellement aux populations. Le renforcement des institutions locales et des mécanismes de contrôle est crucial pour garantir une exploitation durable et équitable.

Les études révèlent que l'exploitation minière en Afrique présente plusieurs défis communs : mauvaise gouvernance, manque de transparence, conditions de travail précaires, absence de dialogue social et impact environnemental sévère. En Guinée, Niger, RDC, Burkina Faso, Togo et autres, l'exploitation minière est marquée par des pratiques informelles, la pollution et des violations des droits des travailleurs. Les entreprises multinationales, souvent accusées de corruption, exercent une influence disproportionnée, rendant difficile l'application des lois et la protection des travailleurs.

Malgré ces défis, des progrès ont été notés dans la mise en œuvre de cadres réglementaires plus stricts et la création de fonds de développement locaux. L'adhésion à des initiatives internationales telles que l'ITIE a permis des avancées en matière de transparence dans plusieurs pays. Les gouvernements ont entrepris des réformes pour améliorer la réglementation du secteur, augmenter les revenus de l'État et protéger l'environnement, bien que les résultats soient inégaux et souvent insuffisants.

Avancées spécifiques :

1. Guinée : Révision du code minier pour inclure des zones de réserves stratégiques et la participation à l'ITIE. Cependant, la corruption et le manque de données fiables persistent.
2. Niger : Réforme du cadre légal avec des taux de redevance progressifs et programmes de développement local pour atténuer les impacts environnementaux.
3. RDC : Efforts pour moderniser le secteur minier et encourager la gestion durable, mais la corruption reste un obstacle majeur, et les lois sont rarement appliquées.
4. Burkina Faso : Mise en place d'un Fonds Minier de Développement Local et adhésion à l'ITIE, avec des efforts pour réguler l'exploitation artisanale de l'or.
5. Togo : Introduction de mesures pour renforcer la transparence et les droits humains dans le secteur minier, avec un engagement renforcé envers l'ITIE.

Les progrès sont globalement limités par des infrastructures insuffisantes, des régulations mal appliquées, et des tensions sociales fréquentes dans le secteur minier.

RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES

Pour un travail décent et une protection sociale adéquate pour les travailleurs dans le secteur minier

La mise en œuvre du programme commun a permis d'approfondir la connaissance des réalités du secteur des mines dans chaque pays d'intervention. Elle a également favorisé le partage des bonnes pratiques entre les organisations syndicales et permis de formuler des **recommandations politiques**. Ces recommandations visent à inciter les autorités politiques, le patronat organisé et les dirigeants d'entreprises à mettre en place un cadre institutionnel, législatif et réglementaire inclusif, permettant aux travailleurs du secteur

minier et aux populations locales de jouir pleinement de leurs droits du travail, de la protection sociale, d'un environnement sain et de garantir une gouvernance efficace des ressources naturelles extractives.

Conformément aux Déclaration de M'bour (2019) et de Sally (2021) au Sénégal, les organisations participantes s'engagent à porter le plaidoyer auprès des décideurs clés du secteur minier afin qu'ils assument leurs responsabilités.

RECOMMANDATIONS AUX MINISTÈRES DU TRAVAIL :

- Engager le processus de ratification et de mise en application de Conventions de l'OIT, pour renforcer les normes nationales en matière de travail et de santé & sécurité. Notamment les Conventions 102 (sécurité sociale), 155 (santé et sécurité des travailleurs), 160 (statistiques du travail), 161 (services de santé au travail), 170 (produits chimiques), 176 (santé et sécurité dans les mines), 183 (protection maternité), 187 (cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail) et 190 (violence et le harcèlement au travail).
- Promouvoir et renforcer les structures de dialogue social au niveau national, sectoriel et en entreprises.
- Renforcer les ressources humaines et matérielles des inspections du travail pour un meilleur contrôle de l'application des normes en matière du droit du travail, de sécurité et santé au travail.
- Assurer le respect de la liberté syndicale et du droit à la négociation collective dans toutes les entreprises minières.
- Mettre en place un cadre réglementaire pour le prélèvement et le versement des cotisations sociales aux caisses de sécurité sociale et aux institutions de prévoyance retraite, couvrant les travailleurs du secteur formel et informel.
- Appliquer la recommandation n°204 de l'OIT (transition de l'économie informelle vers l'économie formelle) dans le secteur des mines, en réglementant les mines artisanales et les comptoirs informels de vente de minerais.

RECOMMANDATIONS AUX MINISTÈRES DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE :

- Promouvoir la transparence dans les contrats d'exploitation minière avec l'implication des organisations syndicales et des structures de dialogue social.
- Impliquer les syndicats du secteur des mines dans la mise en œuvre du processus de l'ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives).
- Légiférer afin de matérialiser la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et le devoir de vigilance (HRDD).
- Exiger des entreprises la publication des rapports, des études environnementales et des plans de gestion des impacts environnementaux et appliquer les sanctions légales en cas de non-publication.
- Publier régulièrement les statistiques sur l'état des emplois décents, la productivité minière et l'application du devoir de vigilance sur les droits humains et sur l'environnement.
- Rendre accessibles les données sur les réserves, la production, les exportations et les revenus du secteur extractif.

RECOMMANDATIONS AUX PATRONATS ORGANISÉS, ENTREPRISES MINIÈRES ET EXPLOITANTS ARTISANAUX :

- Garantir le travail décent en respectant les libertés syndicales et d'association.
- Mettre en place des comités de santé et de sécurité au travail dans les entreprises.
- Respecter la législation en vigueur en matière du travail, de sécurité et santé au travail.
- Prévenir et limiter l'impact environnemental et social des activités industrielles et mener des actions réparatrices si nécessaire.
- Instaurer un climat de dialogue social conforme à la législation nationale, en garantissant la liberté syndicale et le droit de négociation collective.
- Renforcer les capacités des représentants des travailleurs sur les normes internationales en matière de RSE et devoir de vigilance.

RECOMMANDATIONS AUX GOUVERNEMENTS ET AUX ORGANISATIONS SYNDICALES :

- Créer des institutions fortes, démocratiques et adaptatives pour investir face aux changements climatiques, avec des politiques inclusives et destinées à tous les travailleurs.
- Établir des mécanismes de lutte contre la corruption dans le secteur minier.
- Sensibiliser les parlements nationaux au contrôle de la redevabilité des activités des entreprises minières.
- Exiger la publication régulière des rapports d'activités des entreprises minières, conformément aux législations en vigueur.
- Introduire une règle fiscale pour un contrôle des opérations budgétaires du pays, incluant les dépenses et endettements.

RECOMMANDATIONS AUX INSTITUTIONS SUPRANATIONALES :

- **CEDEAO** : Harmoniser les politiques, règles, et pratiques d'attribution des permis d'exploitation minière pour renforcer le marché du travail et la coopération régionale.
- **UEMOA** : Assurer la mise en œuvre du code minier révisé pour une standardisation des pratiques minières parmi les États membres.
- **Union Africaine** : Promouvoir la gouvernance transparente et lutter contre les violations des droits humains, avec une vérification des paiements effectifs d'impôts par des entreprises de la chaîne minière, dus aux recettes publiques des compagnies extractives et des recettes publiques, conformément aux principes de l'ITIE.

RECOMMANDATIONS AUX ACTEURS BELGES ET EUROPÉENS :

- **Union Européenne** : Promouvoir la transposition et la mise en œuvre de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises pour la durabilité du 24 avril 2024.
- **Gouvernement belge** : Veiller à garantir la transposition et ensuite le respect de cette directive en Belgique et garantir l'accès à la justice pour toutes les parties impliquées, incluant les victimes ainsi que les syndicats et ONG pouvant les représenter.

RECOMMANDATIONS AUX ENTREPRISES DU SECTEUR MINIER :

- Agir proactivement, adéquatement pour prévenir, réduire les risques et réparer les impacts liés aux problématiques environnementales et de genre.
- Effectuer un suivi régulier des mesures adoptées et des résultats obtenus.
- Publier les informations actualisées sur les activités des chaînes de valeur, les risques et les impacts.
- Mettre en œuvre des mesures de réparation en cas de dommages; En dernier recours, arrêter les activités provoquant un impact négatif.
- Mener des consultations efficaces et transparentes avec les communautés locales, les travailleurs, les syndicats, et les organisations de la société civile, en garantissant une participation libre et informée, sans risque de représailles.
- Mettre en place un mécanisme de plainte interne pour identifier rapidement les effets négatifs, et protéger les lanceurs d'alerte.
- Documenter les mesures de conformité et les rendre disponibles de façon transparente aux autorités, aux parties concernées et au public.



CONCLUSION

L'exploitation minière en Afrique, bien qu'elle offre des opportunités économiques significatives, demeure un secteur marqué par des défis profonds. Derrière les promesses de croissance et de prospérité, se cache une réalité bien plus sombre et pénible, faite de mauvaise gouvernance, de jeux d'influence endémique, de conditions de travail alarmantes et d'une dévastation environnementale incontrôlée. Les pays étudiés – Guinée, Niger, RDC, Burkina Faso, Sénégal, Togo et Mauritanie – peinent à surmonter ces défis structurels, souvent amplifiés par l'influence disproportionnée des multinationales qui exploitent des ressources tout en laissant les États et les populations locales payer le prix fort.

En Guinée par exemple, malgré ses richesses en bauxite, les niveaux insuffisants de contrôle et l'accaparement des ressources par des élites et des multinationales freinent toute véritable amélioration des conditions de vie des citoyens. Au Niger, troisième producteur mondial d'uranium, l'absence de mesures environnementales adéquates expose les communautés locales à des risques graves, tandis que l'État semble plus préoccupé par l'attraction des investisseurs que par la protection de ses propres citoyens. En RDC, l'anarchie règne dans l'exploitation du cobalt, du coltan et du cuivre, alimentant des cycles de pauvreté, de violence et de pollution que ni les gouvernements successifs, ni les acteurs internationaux ne semblent capables de briser. Au Burkina Faso, l'orpaillage artisanal reste dans une précarité endémique, malgré son importance pour des millions de travailleurs, tandis que le Togo et la Mauritanie se débattent avec des défis similaires, face à une transparence qui peine à voir le jour dans ce secteur.

Les réformes nécessaires sont bien plus ambitieuses qu'une simple amélioration des cadres juridiques. Le renforcement des institutions locales pour contrer le poids des multinationales et

garantir une fiscalité juste et une meilleure redistribution des richesses ne peut être contourné. Les initiatives comme l'ITIE, bien qu'importantes, sont souvent symboliques si elles ne sont pas accompagnées d'un engagement ferme des gouvernements et d'une vigilance et pression constantes de la société civile. Plus que jamais, il devient impératif que les syndicats, actuellement fragmentés et agissant en rang dispersés dans ce secteur, se réorganisent pour jouer leur rôle de veille, d'interpellation, de proposition et de défense effective et efficace des droits des travailleurs. Le dialogue social, bien qu'encouragé, reste une chimère tant que les pouvoirs en place priorisent les intérêts économiques de court terme au détriment des populations.

En outre, les fonds de développement local, lorsqu'ils existent, sont trop souvent peu prévisibles et non mobilisés pour leur objectif dédié, aggravant les inégalités au lieu de les réduire. Sans une réforme radicale de la gestion des ressources et **une véritable volonté politique de mettre les communautés locales au centre des décisions**, l'Afrique continuera d'être piégée dans un modèle extractif néocolonial. Enfin, la diversification économique, souvent présentée comme un objectif stratégique, reste un vœu pieux tant que les ressources minières représentent la voie la plus simple – mais destructrice – vers des revenus rapides.

L'exploitation minière en Afrique ne pourra devenir un levier de développement inclusif et durable que si des changements profonds sont opérés à différents niveaux et endroits de la chaîne de produits minérales. Sans une remise en question des dynamiques actuelles de pouvoir, et sans une réelle redistribution des richesses issues des ressources naturelles, le secteur minier continuera à enrichir une poignée d'acteurs au détriment de la majorité.



REMERCIEMENTS

Cette étude n'aurait pas vu le jour sans le travail considérable de **Pierre Zanou**, consultant international et prestataire fidèle de services de l'ACV-CSC et WSM. Ses observations et ses analyses ont jeté une lumière indispensable sur les conditions de travail et les enjeux sociaux, économiques et environnementaux associés à l'exploitation minière dans la région. Son expertise et son dévouement ont été cruciaux pour la collecte de données précieuses et la réalisation d'entretiens significatifs avec les travailleurs sur le terrain.

Nous exprimons notre profonde gratitude aux **premiers responsables** des organisations syndicales partenaires du secteur mines : **Syndicat National des Mines et Carrières du Burkina Faso, Fédération Syndicale Professionnelle des Mines et Carrières, Industries Chimiques et Assimilés de Guinée (Conakry), Syndicat National des travailleurs des mines de Mauritanie, Syndicat Unique des Travailleurs des Industries Diverses du Sénégal, Syndicat National des Industries Extractives et de la Prospection Minière du Sénégal, Fédération des mines du Niger, SYDEMINES du Togo et Confédération des Syndicats Chrétiens de la RDC** pour leur disponibilité et leurs contributions aux études réalisées, principales sources d'informations et d'inspiration pour cette publication.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à toute l'équipe qui a participé à cette étude : **Géraldine Dezé, Fabien Habimana, Amélie Chevalier, Aurélie Vanossel** ainsi qu'**aux coordinateurs des programmes des partenaires** qui ont facilité les travaux sur le terrain. Sans votre collaboration et votre soutien, les études réalisées n'auraient pas été possibles.

Nous tenons à remercier également **Peter Osei et Chloé Dewilde** ainsi que **Camilla Miotto** qui ont contribué à la rédaction de cette synthèse, espérant qu'ils auront emporté cette cause avec eux dans leur carrière professionnelle et en leur souhaitant tous nos vœux de succès pour la suite!

Et enfin, nous remercions tout particulièrement **l'asbl Solidarité Internationale des Mineurs et la Coopération belge (DGD)** pour le soutien financier, essentiel pour la réalisation de ce projet crucial en Afrique pour le secteur des mines. Votre engagement envers cette cause vitale a permis de donner une voix à ceux qui sont souvent marginalisés et exploités.

Cette publication n'aurait pas vu le jour, sans la détermination et la persévérance du comité de pilotage du Programme mines 2017-2021 et 2022-2026 : **Alfons de Potter (WSM), Fabien Habimana (WSM), François Laurent (ACV-CSC BIE), Jan Franco (ACV-CSC BIE) et Amélie Chevalier (ACV-CSC)** qui ont pris l'engagement de coordonner et rendre opérationnel et visible l'action collective continentale et internationale pour inspirer et soutenir collectivement les efforts des syndicats du secteur mines dans chaque pays.

Nous soulignons à juste titre, le travail acharné et la détermination que cela a nécessité afin de documenter ces réalités, souvent négligées, et à mettre en lumière des questions importantes qui nécessitent une attention urgente. Cette étude a grandement enrichi notre compréhension des défis auxquels sont confrontés les travailleurs miniers en Afrique Centrale et de l'Ouest.

Nous sommes convaincus que les résultats de notre recherche, et surtout le travail permanent sur terrain dans les pays, auront un impact significatif sur les politiques et les pratiques en matière de travail décent dans le secteur des mines, afin de transformer ces constatations en actions concrètes pour l'amélioration des conditions des travailleurs et des populations des zones minières.

Bart Verstraeten, Directeur général de WSM

Ann Vermorgen, Présidente ACV-CSC

Patrick Vandenberghe, Président ACV-CSC BIE



WSM
We Social Movements



CSC
bâtiment - industrie & énergie

AVEC L'APPUI DE :

**l'asbl Solidarité Internationale
des Mineurs (SIM)**



**Direction Générale Coopération
au Développement et Aide hu-
manitaire (DGD)**

 **Belgique**
partenaire du développement

COLOPHON

Réalisation :

Géraldine Dezé sur base de l'étude de Pierre Zanou

Avec des contributions de :

Peter Osei, Chloé De Wilde, Amélie Chevalier,
Fabien Habimana, Aurélie Vanossel et Camilla Miotto

Lay-out :

ACG - Atelier Création Graphique srl

